

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et le mardi vingt neuf juin à dix-sept heures et quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX, Mme Clara RIGAH M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETROMETONY ; M. Rodrigue MOULIN adjoints au maire. ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M. Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Pierre ALBINA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par Mme Anny GENIPA
M. Jean-Louis SAINCILY par M Yvon COMBES
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

Absents M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; Mme Sylvie DAGONIA, Mme Sonia MERCADIER, Mme Jacqueline BELFORT, Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. José TORIBIO, M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

*Date de la convocation***23 Juin 2021***Date d'affichage de la délibération*

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2021/06/47**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE VENDRE A LA SCI LES 3 ANGES
LESI LE TERRAIN CADASTRE AB 415 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 1016 M².**

La commune de Lamentin dans le cadre de sa politique d'aménagement a créé une petite zone d'activité dédiée à l'automobile à l'entrée de la zone de Bellevue-Darras.

Mr LESI Patrice et Mme LESI GAUTHIER Eliane gérants de la société SCI LES 3 ANGES LESI ont fait la demande d'acquisition de la parcelle cadastré AB 415 d'une superficie de 1016 m² situé a dans cette future zone d'activité afin d'y construire leur garage de réparation automobile.

Le service de France Domaines a estimé la valeur vénale de ce terrain à 81280 € soit 80 € /m²

Il est proposé au conseil de suivre l'avis des domaines, et de fixer le prix de vente à 81280 €

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du PR2SIDENT et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à vendre le terrain cadastré AB 415 d'une superficie de 1016 m² situé à Bellevue-Darras au profit de la société SCI LES 3 ANGES LESI pour la somme de 81280 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX

